

Nombre de membres théorique :	19
Nombre de membres en exercice :	19
Nombre de membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	14
Nombre de procurations :	0
VOTES : Contre : 0 Pour :	14
Abstentions :	0
Date de convocation :	6 mars 2025

VILLE DE LAROQUE D'OLMES

Ville de Laroque d'Olmes



Ariège

Envoyé en préfecture le 12/03/2025

Reçu en préfecture le 12/03/2025

Publié le 12/03/2025

ID : 009-210901575-20250310-2025CM2D2-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq et le dix mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur LAFFONT Patrick, Maire.

Présents : Mesdames : Pierrette GUTIEREZ, Marie-Claude GRAUBY, Françoise GILLOT, Virginie PAILLARD, Michèle PUJOL

Et Messieurs : Patrick LAFFONT, Roland PUJOL, Claude DES, Robert BELLECOSTE, Yves LE LEANNEC, Bernard MISTOU, Lucas GRACIA, William SAYDAK, M. Samuel CHOMBLET

Secrétaire de séance : Pierrette GUTIEREZ

Absents : M. Anthony DHENIN, Mme Sandra CORMARY TOLOSA, Mme Christine STEELANDT, Mme Florence MOLA, M. Dorian LHEZ

Procuration : Néant

DELIBERATION N°2025-2-2

OBJET : AVIS SUR INSTALLATIONS CLASSÉES - ENQUÊTE PUBLIQUE OCCITANIE GÉOTEX

Rapporteur : Monsieur Claude DES

Il est exposé aux membres de l'assemblée que la Société OCCITANIE GEOTEX a fait une demande au titre des installations classées – demande d'autorisation environnementale auprès de la Préfecture de l'Ariège pour la construction d'une unité de fabrication de géotextile sur la commune de Laroque d'Olmes.

La commune a été désignée siège de la consultation du public et cette demande d'autorisation est soumise à enquête publique du 3 mars 2025 au 4 juin 2025 (3 mois), conformément aux directives de l'arrêté préfectoral du 6 février 2025.

Conformément à la législation au titre des installations classées, nous avons procédé à l'affichage réglementaire.

C'est Monsieur Gérard LOUSTEAU, directeur territorial ERDF en retraite qui a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, suppléant Madame Evelyne REYREAU.

Il est précisé que :

- deux réunions publiques seront organisées en présence du pétitionnaire, en mairie de Laroque d'Olmes, salle du conseil municipal : le jeudi 13 mars 2025 à 19h00 et le jeudi 22 mai 2025 à 19h00

- trois permanences seront organisées en mairie afin de recevoir les personnes qui souhaitent obtenir des informations sur le projet et qui jugent utile de présenter des observations : le jeudi 27 mars 2025 de 14h00 à 17h00 ; le samedi 26 avril 2025 de 9h00 à 12h00 puis le mardi 13 mai 2025 de 14h00 à 17h00.

En application de l'article R .181.18 du code de l'environnement, Monsieur le Maire demande aux conseillers de formuler un avis sur la demande d'autorisation présentée par la Société GEOTEX.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil municipal décident :

- **DONNER** un avis favorable sans réserve à la construction d'une unité de fabrication de géotextile sur la commune de Laroque d'Olmes ;
- **APPROUVER** le dossier qui lui a été présenté.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus
Pour copie certifiée conforme,



Le Maire,
Patrick LAFFONT

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoirs devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification

2025-CM2-D2